



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES HÊTRAIES D'EUROPE OCCIDENTALE: Note 5: Bref aperçu sur l'importance phytogéographique du Col du Rousset (1411 m, Drôme, France)

Author(s): F. MALAISSE

Source: *Bulletin de la Société Royale de Botanique de Belgique / Bulletin van de Koninklijke Belgische Botanische Vereniging*, T. 98, Fasc. 1 (1964), pp. 101-104

Published by: Royal Botanical Society of Belgium

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/20792446>

Accessed: 14-12-2021 14:54 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Royal Botanical Society of Belgium is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Bulletin de la Société Royale de Botanique de Belgique / Bulletin van de Koninklijke Belgische Botanische Vereniging*

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES HÊTRAIES D'EUROPE OCCIDENTALE (*)

**Note 5 : Bref aperçu sur l'importance phytogéographique du
Col du Rousset (1411 m, Drôme, France)**

PAR

F. MALAISSE

Assistant à l'Université Libre de Bruxelles

I. — INTRODUCTION

L'homme essaye de délimiter les régions phytogéographiques. Il essaye de classer, de synthétiser les données de la nature. Celles-ci varient souvent progressivement et les limites ne s'imposent pas nécessairement.

Toutefois, la limite entre les Alpes vertes, au nord, et les Alpes sèches, au sud, passe par une suite de cols a priori fort simple.

La limite climatique classique passe par le rebord méridional du Vercors, le col du Rousset, le col de la Croix-Haute, la bordure septentrionale du Dévoluy, le col Bayard, la bordure méridionale du Pelvoux, le col du Lautaret et le col du Galibier.

Si on envisage la distribution des plantes, l'interprétation des faits peut être quelque peu différente. Ainsi pour P. Fourchy (4) la limite forestière passe à quelques kilomètres au sud de Monestier-de-Clermont (Col du Fau) et de La Mure (coude de la vallée du Drac et crêtes situées au nord de La Salette, entre Beaumont et Valbonnais). Elle laisse dans les Alpes vertes la

(*) Recherches subventionnées par le Centre National d'Écologie Générale.

Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique, Tome 98, p. 101 (1964). — Communication présentée à la séance du 21 mars 1964 ; manuscrit déposé le 15 septembre 1964.

basse vallée du Drac, la Matésine et le Valbonnais et rattache par contre aux Alpes sèches le Trièves, le Beaumont et toute la vallée du Haut Drac, Valgaudemar et Champsaur.

Le col du Rousset appartient à la série de cols qui réalisent cette limite susdite. Il sépare le Diois du Vercors. La route N 518, qui mène de Die à La Chapelle-en-Vercors permet de grimper jusqu'à quelque 1255 m d'altitude où un tunnel perce le col sur quelques centaines de mètres. Haut de 1411 m, le col du Rousset sépare le Bassin de la Drôme, en fait son affluent la Comane, de celui de l'Isère par l'intermédiaire de la Bourne et du Vernaison qui prend sa source dans un vallon en face nord. Les botanistes, les géographes ont insisté sur l'éclatant contraste qui oppose les deux versants du col du Rousset (2). Comme le fait remarquer P. Fourchy (4) le passage est ici brutal et saisissant, parce qu'une variation brusque d'altitude et d'exposition vient renforcer les effets du changement de latitude.

Une pelouse, d'extension variable, couvre le plus souvent les cent derniers mètres de dénivellation. Elle sépare divers peuplements de hêtre de faible étendue et à caractère subméditerranéen (face sud), d'une futaie de hêtre-sapin à caractère médioeuropéen (face nord). Tous ces peuplements sont situés sur calcaires urgoniens de teinte claire, parfois dolomitiques. Les végétations des deux versants ont développé des profils pédologiques différents. Le contraste du cortège floristique de ces deux hêtraies est important et nous a semblé particulièrement intéressant eu égard à la composition des hêtraies environnantes.

2. — PÉDOLOGIE

Le profil pédologique de la hêtraie de la face sud se présente sous l'aspect le plus fréquent des profils sous végétation identique sur calcaire en Provence. Une litière de feuilles de hêtre de 1-3 cm d'épaisseur recouvre quasi directement un horizon A2 (pH = 6,9). Ce dernier passe progressivement à un horizon B (pH = 7,5) brun foncé, à structure polyédrique. La roche-mère pédologique affleure à partir d'environ 40 cm.

Sous la futaie de hêtre-sapin s'est développé, par contre, un profil plus profond qui peut revêtir deux aspects quelque peu différents. En exposition NE le profil est du type A1/A2B/C. L'horizon A1, de 2-3 cm d'épaisseur, brun noirâtre, est de structure finement polyédrique. Son pH est de 7,0. L'horizon A2B est composé d'éléments plus fins de teinte brun clair mêlés à des blocs calcaire de moyenne grosseur. Son pH est de 7,5. En exposition sud-ouest, par contre, nous observons un horizon A'1 plus développé. Épais de 8-10 cm, il est brun noirâtre, finement structuré et mêlé à de petits élé-

ments calcaires mais aussi dolomitiques. Ces fragments de roche dolomitique disparaissent en profondeur et sont d'origine colluviale. Le pH est de 7,2. L'horizon A'1, fort profond, de teinte brun noirâtre, de structure moyennement polyédrique, possède un pH de 6,8.

3. — COMPOSITION FLORISTIQUE

Si nous envisageons à présent la composition floristique des deux hêtraies nous remarquons qu'elles possèdent en commun un grand nombre de plantes du cortège des hêtraies provençales — sensu lato — (*Ranunculus nemorosus* DC., *Mycelis muralis* RCHB., *Solidago virga-aurea* L., *Prenanthes purpurea* L., *Lathyrus vernus* (L.) BERNH.), ainsi que la quasi totalité des plantes caractéristiques du sous-étage supérieur du hêtre en Haute-Provence occidentale (*Asperula odorata* L., *Polygonatum verticillatum* ALL., *Calamintha grandiflora* MOENCH, *Cardamine pinnata* R. BROWN, *Phyteuma spicatum* L. et *Actaea spicata* L.). Il faut aussi noter l'abondance de plantes des moyennes et hautes montagnes d'Europe centrale et méridionale (*Ribes alpinum* L., *Rhamnus alpinus* L., *Lonicera alpigena* L. et *Rumex arifolius* ALL.), surtout en face nord.

Un certain nombre d'espèces bien représentées en face sud et dans les hêtraies provençales que nous avons étudiées (6) se raréfient dès que nous franchissons le col vers le nord (*Helleborus foetidus* L., *Acer opalus* MILL., *Daphne laureola* L., *Viburnum lantana* L., *Buxus sempervirens* L. et *Lilium martagon* L.). Mais nous découvrons par contre *Poa chaixii* VILL., *Ribes petraeum* WULFEN, *Isopyrum thalictroides* L., *Dryopteris filix-mas* (L.) SCHOTT, *Polystichum setiferum* (FORSKAL) MOORE (*), tous absents de ces mêmes hêtraies provençales, ainsi que *Milium effusum* L., *Cardamine digitata* O. E. SCHULZ, *Athyrium filix-femina* (L.) ROTH, *Anemone nemorosa* L., que nous n'avons rencontré par ailleurs qu'au Saôu.

Il faut encore citer la présence, en face nord, de *Sambucus racemosa* L., *Festuca silvatica* VILL., *Vaccinium myrtillus* L., *Maianthemum bifolium* (L.) SCHM., *Lysimachia nemorum* L., *Ranunculus plataniifolius* L. et *Acer platanoïdes* L., espèces toutes très rares mais localement présentes dans l'une ou l'autre des hêtraies provençales susdites.

Toujours en face nord, le forestier notera la présence de *Picea excelsa* (LAMK)

(*) La répartition et la description de l'habitat de *Polystichum setiferum* (FORSKAL) MOORE données par A. Lawalrée dans la Flore de Belgique (5) peuvent être complétées par les données suivantes : *Polystichum setiferum* se trouve présent dans les hêtraies du col de la Croix-Haute (1150 m) en compagnie de *Polystichum lonchitis* (L.) ROTH et dans celle de la face nord du Rousset (1260 m). Les pH des horizons A1 sont respectivement de 6,9 et de 7,0.

LINK, la vigueur et la croissance d'*Abies alba* MILL., sauf dans les peuplements terminaux où le hêtre tend à devenir exclusif. Epicea et sapin forment d'ailleurs de magnifiques futaies, quelques kilomètres plus au nord (1450 m, présence d'*Aruncus silvester* KOSTEL). Enfin le caractère médioeuropéen est encore renforcé par l'apparition de *Carpinus betulus* L.

Si nous comparons ces deux compositions floristiques bien contrastées à celles des hêtraies environnantes, nous voyons que les taillis de hêtre du Col de la Croix-Haute occupent une position intermédiaire entre les deux faces du col du Rousset. Plusieurs données justifient ce fait. Le col de la Croix-Haute (1179 m), moins élevé que celui du Rousset, à latitude quelque peu plus méridionale, réalise une transition assez douce entre la vallée du Buech et le Trièves. Nous trouvons à une quinzaine de kilomètres au sud du col de la Croix-Haute la sapinière-hêtraie de Durbon qui réalise un refuge favorable à quelques espèces médioeuropéennes. De même certains ravins secondaires de la vallée du Buech abritent des taillis de hêtre à flore beaucoup plus riche que celle des taillis de la vallée principale.

4. — CONCLUSION

L'analyse du cortège floristique des hêtraies des deux faces du col du Rousset permet de mettre en évidence l'existence de différences phytogéographiques accusées, à savoir : l'abondance de plantes bien représentées dans les hêtraies provençales au sud, de plantes médioeuropéennes au nord. Un contraste aussi accusé ne se retrouve pas au niveau du col de la Croix-Haute.

En conclusion, le col du Rousset se présente sous l'aspect d'une limite non seulement climatique, mais encore phytogéographique particulièrement nette.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) BENEVENT, E. : *Le climat des Alpes françaises*, Office National Météorologique et E. Chiron, Paris, 1926, pp. 1-435.
- (2) BLANCHARD, R. : « Les Alpes Occidentales » Tome IV, 1, *Les Préalpes françaises du Sud*, B. Arthaud, Grenoble, 1945, pp. 123-127.
- (3) DUCHAUFOUR, P. : *Précis de Pédologie*, Masson et Cie, Paris, 1960, pp. 1-438.
- (4) FOURCHY, P. : « Alpes vertes et Alpes sèches : A la recherche d'une limite climatique forestière entre Grenoble et Gap », *Revue Forestière Française*, 1962, avril n° 4, pp. 291-298.
- (5) LAWALRÉE, A. : *Flore générale de Belgique : Ptéridophytes*, Bruxelles, 1950, pp. 103-115.
- (6) MALAISSE, F. : « Contribution à l'étude des hêtraies d'Europe occidentale, note 1 : Remarques sur la position phytogéographique de certaines hêtraies provençales », *Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique*, Tome 97, 1964, pp. 27-30.